

# **TRIPLE NON**

## **À LA NOTATION ET À L'ÉVALUATION PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT !**

**Le Sundep-Solidaires Paris s'oppose au projet réformant l'évaluation des enseignant-e-s et appelle à une forte mobilisation**

## **TOUS EN GRÈVE LE 15 DÉCEMBRE !**

### **L'école à la sauce management !**

À compter de la rentrée 2012, abandon des dispositifs actuels d'évaluation. Désormais seul un entretien, tous les trois ans, avec le chef d'établissement (l'IEN dans le 1<sup>er</sup> degré) donnera lieu à un rapport d'évaluation. Cet entretien s'appuiera sur une auto-évaluation, basée sur des grilles imposées par l'administration. Dès lors, comment s'évaluer soi-même à travers les yeux d'une hiérarchie et ses critères purement comptables ?

### **Mise en concurrence**

Désormais, le chef d'établissement (ou l'IEN dans le 1er degré) interviendra dans l'avancement de carrière. Cette gestion individualisée des carrières est dangereuse.

Elle livre les enseignant-e-s à l'arbitraire, les expose à des pressions hiérarchiques. Ce projet contribuera à briser les équipes pédagogiques et à casser toute résistance collective, alors même que le chef d'établissement n'a aucune compétence pour évaluer pédagogiquement un enseignant !

### **Logique d'économie sur le dos des enseignants**

D'après les nouvelles grilles des certifiés - PLP - professeurs des écoles, il faudrait, si toute la carrière se déroulait « au choix », environ 27,5 ans contre 25,5 jusque-là pour arriver au 11e échelon. Et surtout environ 26 ans contre 20 auparavant au « grand choix ».

**Dès septembre 2012, suppression des promotions au choix et au grand choix jusqu'en 2015, date de mise en place de l'évaluation.**

### **Culture du chiffre**

Ce projet stipule qu'il s'agit notamment d'évaluer la capacité de l'enseignant-e à faire progresser chaque élève. Chacun sera jugé sur les résultats de ses élèves : validation des acquis, évaluations nationales, examens, taux de passages... Chacun devra produire du chiffre ! Autant organiser un bachotage généralisé !

### **Dans l'enseignement privé**

Comment des enseignants employés par l'État peuvent-ils être évalués par des directeurs relevant du droit privé ?

Sans contrôle public des cours dispensés, qui assurera que les programmes nationaux sont bien respectés ?

Devrons-nous enseigner au nom du caractère propre, les SVT, le français, l'histoire... selon les normes de l'enseignement confessionnel ?

**REFUSONS CETTE RÉFORME QUI PARTICIPE  
À LA DESTRUCTION DU SYSTÈME SCOLAIRE.  
IMPOSONS SON RETRAIT !**



**LE 15 DÉCEMBRE,  
DÉFENDONS NOS ÉCOLES,  
NOS ÉLÈVES, NOTRE MÉTIER.**

**MOBILISONS-NOUS !**